

A Notre Image Immo
Société par actions simplifiée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 325 rue du Cormier,
45160 Olivet
921 094 736 RCS Orléans

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 22 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 22 juin,
A 14 heures 30,

Les associés de la Société A Notre Image Immo se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 325 rue du Cormier 45160 Olivet, sur convocation faite lettre simple adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Angélique BEZANCON, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Michaël MONIN est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 500 actions sur les 2 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

 

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président indiquant les motifs de la modification de l'objet social et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, décide d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social aux activités de « marchands de biens ».

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- La gestion locative immobilière ainsi que l'activité de syndic immobilier,
- L'activité de conseil en "Home Staging" et de décoration intérieur,
- L'activité de marchands de biens,

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Two handwritten signatures in black ink are located in the bottom right corner of the page. The first signature is a stylized, cursive mark, and the second is a more distinct, possibly initials-based signature.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Angélique BEZANCON

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large 'B' followed by several loops and a final upward stroke.

Le secrétaire
Michaël MONIN

A handwritten signature in black ink, featuring a series of horizontal, wavy lines that resemble a stylized 'M' or a series of connected loops, with a long horizontal stroke extending to the left.